



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 7 octobre 2015 — N° 114

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Bolduc (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de L'OTJ de Saint-Sébastien (Frontenac) inc.

M. Lelièvre (Gaspé) fait une déclaration afin de féliciter le Club Optimiste de Cap-Chat, lauréat de divers prix pour son travail dans la communauté.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le parcours du cycliste Hugo Barrette.

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs) fait une déclaration afin de souligner le succès de la Coop de solidarité Notre-Dame-de-Ham, modèle de revitalisation économique.

M. Habel (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard St-Amour pour son engagement bénévole dans le domaine du baseball.

7 octobre 2015

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner l'ampleur du mouvement *Je protège mon école publique*.

M. Girard (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de féliciter M. Gaston Bellemare, décoré de l'Ordre des francophones d'Amérique.

M. Blanchette (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait une déclaration afin de souligner l'acte de civisme de M. Sébastien Brisson lors d'un incendie à Notre-Dame-du-Nord.

Mme Thériault (Anjou-Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la prévention des incendies.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage au D^r Réal Lacombe pour son engagement en santé publique.

À 9 h 57, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

7 octobre 2015

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Leitão, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2014-2015 sur les sondages effectués dans le cadre du Plan triennal des sondages 2012-2015 incluant l'avis de la Commission d'accès à l'information du Québec.

(Dépôt n° 1515-20151007)

Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, dépose :

Le rapport annuel 2014-2015 des Offices jeunesse internationaux du Québec.

(Dépôt n° 1516-20151007)

M. Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dépose :

Le rapport du ministre sur la mise en œuvre du service éducatif de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé, en date de juin 2015;

(Dépôt n° 1517-20151007)

Le rapport annuel de gestion 2014-2015 de l'Institut national des mines.

(Dépôt n° 1518-20151007)

7 octobre 2015

M. Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport sur l'application de la Loi sur la protection sanitaire des animaux concernant la sécurité et le bien-être animal.

(Dépôt n° 1519-20151007)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 juin 2015 par M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) concernant l'application des conditions de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal aux élus et ex-élus provinciaux, municipaux et aux magistrats québécois;

(Dépôt n° 1520-20151007)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 15 septembre 2015 par M. Roberge (Chambly) concernant la rémunération des députés de l'Assemblée nationale du Québec;

(Dépôt n° 1521-20151007)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 septembre 2015 par M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) concernant le remboursement, par les assureurs privés, de la psychothérapie offerte par un psychothérapeute détenteur d'un permis;

(Dépôt n° 1522-20151007)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées les 17 et 22 septembre 2015 par Mme Maltais (Taschereau) concernant l'opposition à l'ajout des organismes sans but lucratif, et des appels au public, dans le champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme;

(Dépôt n° 1523-20151007)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 septembre 2015 par M. Paradis (Lévis) concernant l'abolition des allocations de transition versées aux députés;

(Dépôt n° 1524-20151007)

7 octobre 2015

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 septembre 2015 par Mme Roy (Arthabaska) concernant l'opposition à la hausse de la TVQ et la révision de l'admissibilité de certains produits et services imposés;

(Dépôt n° 1525-20151007)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 septembre 2015 par M. Laframboise (Blainville) concernant le dépôt de garantie pour la location d'un logement;

(Dépôt n° 1526-20151007)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 septembre 2015 par M. Charette (Deux-Montagnes) concernant l'amélioration des services de la ligne de train de banlieue Deux-Montagnes;

(Dépôt n° 1527-20151007)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées les 17 et 22 septembre 2015 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant le retour du Programme alternative jeunesse ou la mise en place d'un programme équivalent.

(Dépôt n° 1528-20151007)

M. le président dépose :

Le rapport annuel de gestion 2014-2015 du Vérificateur général du Québec;

(Dépôt n° 1529-20151007)

Un document intitulé *Proposition de modifications au Règlement de l'Assemblée nationale concernant la période de questions et l'horaire des travaux.*

(Dépôt n° 1530-20151007)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger au premier paragraphe de l'article 116 du Règlement, M. Ouimet, premier vice-président, propose :

QUE le Règlement de l'Assemblée nationale soit modifié par les dispositions contenues dans le document intitulé *Proposition de modifications au Règlement de l'Assemblée nationale concernant la période de questions et l'horaire des travaux*;

QUE les modifications qu'il apporte au Règlement de l'Assemblée nationale entrent en vigueur dès l'adoption de la présente motion;

QUE soient intégralement consignées au procès-verbal de la présente séance les modifications qu'il contient.

RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

SECTION 1

CONVOCATION, CALENDRIER ET HORAIRE

20. Horaire; période de travaux réguliers – En période de travaux réguliers, l'Assemblée se réunit :

1° le mardi, de 13 heures 40 à 21 heures 30, avec suspension de 18 heures à 19 heures 30;

2° le mercredi et le jeudi, de 9 heures 40 à 18 heures, avec suspension de 13 heures à 15 heures.

L'Assemblée peut également décider sans débat, sur motion sans préavis du leader du gouvernement, de se réunir le lundi selon l'horaire fixé au paragraphe 1° du premier alinéa.

À la demande du leader du gouvernement, adressée au président de l'Assemblée, une séance prévue au paragraphe 2° du premier alinéa peut être prolongée à compter de 19 heures 30 pour permettre l'application des articles 271 ou 278. Le président en informe l'Assemblée dans les meilleurs délais et la séance est en conséquence suspendue de 18 heures à 19 heures 30.

21. Horaire; période de travaux intensifs – En période de travaux intensifs, l'Assemblée se réunit :

1° le mardi, de 13 heures 40 à 21 heures 30, avec suspension de 18 heures à 19 heures 30;

2° le mercredi, de 9 heures 40 à 18 heures, avec suspension de 13 heures à 15 heures;

3° le jeudi, de 9 heures 40 à 22 heures 30, avec suspension de 13 heures à 15 heures et de 18 heures à 19 heures 30;

4° le vendredi, de 9 heures 40 à 13 heures.

L'Assemblée peut également décider de se réunir le lundi, selon l'horaire établi au paragraphe 1° du premier alinéa, sur motion sans préavis du leader du gouvernement présentée à l'étape des affaires courantes prévue pour les motions sans préavis.

L'auteur de la motion a un temps de parole de cinq minutes. Il en est de même pour le représentant de chaque groupe parlementaire d'opposition. L'auteur a droit à une réplique de deux minutes.

À la demande du leader du gouvernement, adressée au président de l'Assemblée, une séance prévue au paragraphe 2° du premier alinéa peut être prolongée à compter de 19 heures 30 pour permettre l'application des articles 271 ou 278. Le président en informe l'Assemblée dans les meilleurs délais et la séance est en conséquence suspendue de 18 heures à 19 heures 30.

SECTION 2 ORDRE

32. Décorum – Les députés doivent observer le règlement et contribuer au maintien du décorum de l'Assemblée.

Ils occupent la place qui leur a été assignée par le président, y demeurent assis et gardent le silence à moins d'avoir obtenu la parole.

Ils doivent s'abstenir de tout ce qui peut nuire à l'expression d'autrui ou au bon fonctionnement de l'Assemblée.

Pendant la durée de la période de questions, ils doivent aussi s'abstenir d'applaudir.

§ 0.1 – DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

54.5. Fin des déclarations; poursuite de la séance – Vingt minutes après l’heure prévue pour l’ouverture de la séance ou, si les déclarations de députés ne sont pas terminées à ce moment, immédiatement après cette rubrique, l’Assemblée poursuit les affaires courantes.

Lors de séances extraordinaires, le délai prévu au premier alinéa est porté à dix minutes.

SECTION 5
CONVOCATION ET HORAIRE

143. Horaire; période de travaux réguliers – En période de travaux réguliers, les commissions se réunissent :

- 1° le lundi, de 14 heures à 18 heures;
- 2° le mardi, de 10 heures à 21 heures 30, avec suspension de 12 heures à 13 heures 40 et de 18 heures à 19 heures 30;
- 3° le mercredi et le jeudi, de 9 heures 40 à 18 heures, avec suspension de 13 heures à 15 heures;
- 4° le vendredi, de 9 heures 30 à 12 heures 30.

143.1. Horaire; période de travaux intensifs – En période de travaux intensifs, les commissions se réunissent :

- 1° le lundi, de 14 heures à 18 heures;
- 2° le mardi, de 10 heures à 21 heures 30, avec suspension de 12 heures à 13 heures 40 et de 18 heures à 19 heures 30;
- 3° le mercredi et le jeudi, de 9 heures 40 à 22 heures 30, avec suspension de 13 heures à 15 heures et de 18 heures à 19 heures 30;

7 octobre 2015

4° le vendredi, de 9 heures 40 à 13 heures.

La motion est adoptée.

Dépôts de rapports de commissions

M. Morin (Côte-du-Sud), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 14, 15, 16, 17, 22, 23 et 24 septembre ainsi que le 6 octobre 2015, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 54, Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal.

(Dépôt n° 1531-20151007)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires, à deux reprises.

Motions sans préavis

Mme Lamarre (Taillon), conjointement avec M. Paradis (Lévis) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant la pratique des frais accessoires pour un service de santé; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

7 octobre 2015

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), présente une motion concernant les achats d'électricité de petites centrales hydroélectriques par Hydro-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Hamad, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, conjointement avec M. Péladeau, chef de l'opposition officielle, et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 20^e anniversaire de la Commission de la capitale nationale du Québec et reconnaisse son apport remarquable à l'égard de notre Capitale-Nationale et ce, au bénéfice de tous les citoyens du Québec.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **136** en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme David (Gouin), conjointement avec Mme Richard (Duplessis), présente une motion concernant la rétention du personnel qualifié dans la fonction publique et parapublique dans certaines régions du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

7 octobre 2015

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi visant notamment à rendre l'administration de la justice plus efficace et les amendes aux mineurs plus dissuasives.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que de la Commission de la santé et de la sécurité du travail sur le chapitre 4 du rapport du Vérificateur général du Québec du printemps 2015 portant sur les lésions professionnelles : Indemnisation et réadaptation des travailleurs; puis en séance publique afin d'entendre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que de la Commission de la santé et de la sécurité du travail sur le chapitre 4 du rapport du Vérificateur général du Québec du printemps 2015; enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite de ces auditions.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Ouimet, premier vice-président, poursuit l'audition des arguments sur une question de directive soulevée le 6 octobre 2015 par M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement.

Après avoir entendu les arguments de part et d'autre, M. Ouimet, premier vice-président, prend la question en délibéré.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Leitão, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 39, Loi donnant suite à la mise à jour sur la situation économique et financière du Québec présentée le 2 décembre 2014 et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 39 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 39 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi donnant suite au discours sur le budget du 4 juin 2014 et à certaines autres mesures fiscales.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

À 11 h 58, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

7 octobre 2015

Les travaux reprennent à 15 h 02.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Roberge (Chambly) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que les compressions budgétaires effectuées dans les services directs aux élèves, notamment pour les élèves présentant des difficultés d'apprentissage, constituent un frein important à leur réussite;

QU'elle exprime son profond désaccord avec les propos du ministre de l'Éducation à l'effet qu'il serait maladroit de réinvestir dès maintenant dans le réseau de l'éducation;

QU'elle exige du gouvernement libéral qu'il rétablisse les services directs aux élèves, notamment pour ceux aux prises avec des difficultés d'apprentissage, que certaines commissions scolaires ont coupés.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 51 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes pour la députée d'Arthabaska. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

7 octobre 2015

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 137 en annexe)

Pour : **41** Contre : **58** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Loi modernisant la gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Après débat, le rapport est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 8 octobre 2015, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 39, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 8 octobre 2015, à 9 h 40.

7 octobre 2015

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 7 octobre 2015, à 16 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, et de M. Arsenaux, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Lorne Giroux, administrateur du gouvernement du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 58 Loi regroupant la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et la Régie des rentes du Québec

Le Président

JACQUES CHAGNON

7 octobre 2015

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Hamad, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, conjointement avec M. Péladeau, chef de l'opposition officielle, et Mme David (Gouin) :

(Vote n° 136)

Arcand (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Richard (PQ)
Auger (PLQ)	Drainville (PQ)	Lessard (PLQ)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lisée (PQ)	Rochon (PQ)
Bédard (PQ)	Fortin (PLQ)	Maltais (PQ)	Rotiroti (PLQ)
Bergeron (PQ)	(Sherbrooke)	Marceau (PQ)	Rousselle (PLQ)
Bernier (PLQ)	Fortin (PLQ)	Martel (CAQ)	Roy (CAQ)
Billette (PLQ)	(Pontiac)	Massé (IND)	(Montarville)
Birnbaum (PLQ)	Fournier (PLQ)	Matte (PLQ)	Roy (PQ)
Blais (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Blanchette (PLQ)	(Jonquière)	Merlini (PLQ)	Samson (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Girard (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Habel (PLQ)	Moreau (PLQ)	Simard (PLQ)
Boucher (PLQ)	Hamad (PLQ)	Morin (PLQ)	(Dubuc)
Boulet (PLQ)	Hardy (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellet (PQ)	Soucy (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Pagé (PQ)	Spénard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Huot (PLQ)	Paradis (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Charette (CAQ)	Iracà (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	St-Pierre (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (CAQ)	Surprenant (CAQ)
Chevarie (PLQ)	Kelley (PLQ)	(Lévis)	Tanguay (PLQ)
Cloutier (PQ)	Kotto (PQ)	Péladeau (PQ)	Thériault (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Therrien (PQ)
Couillard (PLQ)	Lamarre (PQ)	Plante (PLQ)	Traversy (PQ)
D'Amour (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poëti (PLQ)	Tremblay (PLQ)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	Poirier (PQ)	Turcotte (PQ)
Daoust (PLQ)	Legault (CAQ)	Polo (PLQ)	Vallée (PLQ)
David (PLQ)	Léger (PQ)	Proulx (PLQ)	Vallières (PLQ)
(Outremont)	Leitão (PLQ)	Reid (PLQ)	Vien (PLQ)
David (IND)			Villeneuve (PQ)
(Gouin)			Weil (PLQ)

7 octobre 2015

Sur la motion de M. Roberge (Chambly) :

(Vote n° 137)

POUR - 41

Bédard (PQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)
Bergeron (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Pagé (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Paradis (CAQ)	Spénard (CAQ)
Caire (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Lévis)	Surprenant (CAQ)
Charette (CAQ)	Lamarre (PQ)	Péladeau (PQ)	Traversy (PQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Picard (CAQ)	Turcotte (PQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	Richard (PQ)	Villeneuve (PQ)
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)	
David (IND)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)	
(Gouin)	Lelièvre (PQ)	Roy (PQ)	
Drainville (PQ)	Lisée (PQ)	(Bonaventure)	
Gaudreault (PQ)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)	
(Jonquière)	Marceau (PQ)	(Montarville)	

CONTRE - 58

Arcand (PLQ)	David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	(Outremont)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	(Dubuc)
Bernier (PLQ)	Fortin (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Billette (PLQ)	(Sherbrooke)	Merlini (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blais (PLQ)	(Pontiac)	Moreau (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Morin (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Giguère (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	Girard (PLQ)	Paradis (PLQ)	Vallières (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Habel (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Vien (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Hamad (PLQ)	Plante (PLQ)	Weil (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Polo (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Huot (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Couillard (PLQ)	Iracà (PLQ)	Reid (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	